

# DELIBERATION N° 04 - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE MUTUALISATION DE MOYENS AVEC LE GRAND NANCY (DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE TELECOMMUNICATION)

Rapporteur : M. KIELISZEK

La Communauté urbaine du Grand Nancy et plusieurs villes de l'agglomération ont regroupé leurs moyens informatiques en 1999 afin de pouvoir assurer un service informatique commun, étendu progressivement aux processus de dématérialisation, à la téléphonie et aux télécommunications.

Aujourd'hui, 17 villes de l'agglomération partagent le système d'information ainsi constitué dans le cadre d'un partenariat équilibré. Ce groupement a permis de faire de réelles économies par la mutualisation des moyens humains et matériels et elle a rendu possible une évolution technologique importante (modernisation des câblages, des serveurs, NTIC...), tout en sécurisant le fonctionnement des outils informatiques.

Le service commun privilégie autant que possible l'homogénéisation des matériels, des logiciels de base et des logiciels métiers, autant pour réduire les coûts que pour améliorer le support et les prestations d'assistance.

Par délibération n°2007/05-05 du 28 mai 2007, la ville de Ludres a décidé d'adhérer à ce groupement et bénéficie de ce cadre mutualisé via un conventionnement. Aussi, cette convention arrivant à échéance le 14 décembre 2012, il convient de procéder à son renouvellement pour une durée de cinq ans.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité :

- d'autoriser la ville de Ludres à participer à hauteur de 10 000 € par an (estimation) aux dépenses d'investissement et à hauteur de 37 000 € par an (estimation) aux charges de fonctionnement ;
- d'approuver la mutualisation de moyens avec la Communauté Urbaine du Grand Nancy pour la Direction des Systèmes d'Information et de Télécommunications, et la convention correspondante (ci-jointe) pour une durée de 5 ans à compter du 15 décembre 2012 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et les documents afférents ;
- d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets en cours et suivants.

Monsieur le Maire :

Il convient de noter que depuis que nous avons ce système de mutualisation et de partage avec le service de la DSIT, nous n'avons plus aucun problème de gestion notamment dans les écoles, qui sont les plus grands utilisateurs de ces équipements.